

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
<i>Un certificat de droit transnational, dans quel but ?</i>	<i>3</i>
<i>Pourquoi étudier à Genève ?.....</i>	<i>4</i>
MODALITES	6
I. ORGANISATION GENERALE DU CERTIFICAT	6
1. Destinataires	6
2. Durée	6
3. Organisation des enseignements et choix des matières.....	6
4. Admission et inscription.....	7
5. Bourses pour étudiants provenant d'universités allemandes.....	9
6. Les responsables du programme.....	9
7. Séance d'information.....	10
8. Les dates de l'année académique 2011-2012.....	10
II. LA VIE A GENEVE	11
1. Généralités.....	11
2. Logement.....	11
3. Cours de langue et terminologie juridique.....	14
4. Activités sportives	14
5. Repas	14
6. Bibliothèques.....	14
7. Accès Internet.....	14
III. ASSURANCES.....	15
ENSEIGNEMENTS	15
I. Enseignement obligatoire (6 crédits)	15
II. Enseignements complémentaires (6 crédits)	15
III. Enseignement complémentaire offert par l'Institut Européen de l'Université de Genève/ IUEG (6 crédits).....	16
IV. Enseignements complémentaires offerts par l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement /IHEID (6 crédits).....	17
V. Enseignements complémentaires ouverts aux étudiants venant d'autres facultés suisses ou étrangères	17
1. Cours (6 crédits).....	17
2. Séminaires (12 crédits).....	17
VI. Prestations complémentaires	18
DESCRIPTIF DES COURS	18
I. Enseignement obligatoire.....	18
II. Enseignements complémentaires semestriels	18
IV. Enseignements complémentaires offerts par l'IHEID.....	29
V. Enseignements complémentaires ouverts aux étudiants venant d'autres facultés suisses ou de facultés étrangères.....	29
1. Cours.....	29
2. Séminaires	30
VI. Prestations complémentaires	33
REACTIONS DES ETUDIANTS	35
REGLEMENT DU CERTIFICAT DE DROIT TRANSNATIONAL.....	38
1. Principe	38
2. But	38
3. Destinataire	38
4. Duré	38
5. Nature juridique	38
6. Programme	38
7. Langues	39

8. Conditions d'inscription.....	39
9. Examens	39
10. Conditions d'obtention du certificat	40
11. Collaboration avec d'autres facultés et instituts	40
12. Administration	40
14. Entrée en vigueur	40
FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CERTIFICAT DE DROIT TRANSNATIONAL.....	41

“The problems to be examined are in large part those which are usually called international, and the law to be examined consists of the rules applicable to these problems. But the term “international” is misleading since it suggests that one is concerned only with the relations of one nation (or state) to other nations (or states).” The term “transnational law” includes “all law which regulates actions or events that transcend national frontiers. [...] Transnational situations, then, may involve individuals, corporations, states, organisations of states, or other groups.” Philip C. Jessup: Transnational Law, New Haven 1956, p.1 et 2.

Le Certificat de Droit Transnational (CDT) à Genève

INTRODUCTION

Un certificat de droit transnational, dans quel but ?

Dans un monde de plus en plus international, où les échanges ne se font plus seulement à l'échelle nationale mais globale, la nécessité d'avoir des règles de droit reposant sur des principes communs devient évidente. Aussi bien la législation que la jurisprudence nationales se basent de plus en plus sur les règles et pratiques en vigueur dans d'autres pays.

Dans ce contexte, nous assistons à l'émergence d'un droit transnational qui dépasse le cadre étatique et national, par une approche comparative, par la recherche de principes communs de droit ou encore en suivant la voie du droit uniforme, du droit européen ou du droit international, public ou privé.

Pour donner aux étudiants d'aujourd'hui, qui sont les juristes de demain, les connaissances leur permettant d'évoluer dans un monde dans lequel le droit est de plus en plus transnational, la faculté de droit de l'Université de Genève, en collaboration avec l'Institut universitaire des Hautes Etudes Internationales (HEI), a lancé au cours de l'année académique 2000-2001 son programme de droit transnational.

Le programme englobe un grand nombre de cours offerts par l'Université de Genève et par l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID), portant sur des matières transnationales dans un cadre qui mène à un certificat d'études spécialisées, le **Certificat de Droit Transnational (CDT)**. Le certificat atteste que les jeunes juristes ont suivi, avec succès, un certain nombre de cours de droit transnational. Il atteste leur spécialisation dans ce domaine, ainsi que leur ouverture, relativement tôt dans leur formation juridique, à une perspective internationale, comparée et transnationale.

Pourquoi étudier à Genève ?

Le programme de droit transnational a rencontré dès son début un écho très positif auprès des étudiants¹. Les participants des premières années sont venus d'universités de plus de 32 pays différents, notamment d'Europe de l'Ouest, d'Europe Centrale et de l'Est², d'Afrique³, d'Amérique du Nord et du Sud⁴ ainsi que d'Australie. Du fait que 35 % des étudiants et 40 % des enseignants de l'Université de Genève sont étrangers, la faculté de droit représente un **cadre d'études cosmopolite**, ce qui permet des contacts permanents et quotidiens avec des cultures juridiques différentes.

Vu le grand nombre de cours offerts dans le cadre du programme⁵ et étant donné la taille souvent réduite des groupes dans les cours à option, la participation des étudiants est facilitée et les **échanges entre enseignants et étudiants** sont **intenses**. En même temps, les étudiants qui viennent d'universités étrangères profitent d'une bonne intégration dans la vie de la faculté, tous les cours faisant partie du programme étant offerts aux étudiants genevois et étant fréquentés aussi bien par des étudiants suisses que par des étudiants étrangers. Les expériences faites nous ont montré qu'étudier et enseigner dans un tel cadre est extrêmement stimulant et enrichissant.

Pour des recherches de droit comparé, la **bibliothèque de la faculté de droit** offre un accès facile aux ordres juridiques étrangers et constitue un des meilleurs cadres en Europe pour des recherches en droit comparé. En outre, le **Centre d'études juridiques européennes (CEJE)**, reconnu comme centre de documentation européen, offre un accès aisé à l'ensemble des publications officielles des institutions de l'Union européenne ainsi qu'aux principaux périodiques et ouvrages spécialisés en droit européen. Pour approfondir des recherches en droit international, étranger ou comparé, les participants du programme peuvent, en plus, consulter les archives impressionnantes de l'**Institut Suisse de Droit Comparé (ISDC)**, situé sur le campus de l'Université de Lausanne.

Outre les excellentes conditions d'études à l'Université de Genève, la ville et le canton de Genève offrent un cadre idéal pour des études de droit transnational : Genève est **la ville la plus internationale d'Europe**. Dans les rues de Genève, l'on rencontre et l'on côtoie des citoyens de multiples régions du monde et on entend parler un grand nombre de langues différentes.

Genève est, avec New York, la ville du monde qui concentre le plus d'institutions internationales. Elle est le siège d'une centaine **d'organisations interétatiques**, dont de nombreuses **organisations à vocation mondiale** telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), le Comité

¹ Voir les réactions des étudiants à la page 36 de cette brochure.

² Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Suède et Suisse.

³ Burkina Faso, Cameroun, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire et Guinée.

⁴ Argentine, Brésil, Canada, Etats-Unis et Mexique.

⁵ Voir la liste des cours aux pages 16 ss de cette brochure.

International de la Croix Rouge (CICR), le Centre Européen de Recherche Nucléaire (CERN) ainsi que le siège de plus de **750 organisations non gouvernementales** à vocation mondiale ou européenne et de **plus de 500 entreprises multinationales**. Avec une moyenne de 3'500 événements annuels, Genève est également la première ville du monde **pour l'organisation de conférences et de réunions internationales**.

On trouve parmi les anciens étudiants de l'Université de Genève des noms tels que Kofi Annan (ancien Secrétaire Général des Nations Unies), José Manuel Durão Barroso (président de la Commission européenne depuis 2004), Carla Del Ponte (ex-Procureur des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda), ou encore Hans-Gert Pöttering (président du Parlement européen entre 2007 et 2009).

De plus, Genève a une riche **tradition d'arbitrage** : on y compte de nombreuses procédures d'arbitrage commercial international selon divers règlements, tel celui de la CNUDCI (= UNCITRAL), le règlement des litiges entre Etats devant l'OMC, le règlement en ligne des différends ayant trait aux noms de domaines par l'OMPI, celui de la Commission des Nations Unies pour les réclamations résultant de la 1^{ère} guerre du Golfe, celui des litiges de droit du sport devant le Tribunal Arbitral du Sport. Enfin, Genève est un lieu comprenant un grand nombre de juristes et d'études d'avocats avec une clientèle internationale.

Les étudiants peuvent profiter des multiples possibilités qui existent à Genève pour effectuer un stage dans une des organisations internationales ou dans une étude d'avocats - soit avant soit après leur participation au CDT.

A Genève, les conditions pour se lancer dans des études de matières transnationales sont donc idéales.

Thomas Kadner Graziano

Professeur, directeur du programme

MODALITÉS

I. ORGANISATION GÉNÉRALE DU CERTIFICAT

1. Destinataires

Le programme s'adresse aux étudiants en droit ayant déjà une formation juridique de base sans avoir terminé leurs études dans leur université d'origine.

Le programme est ouvert:

- * aux étudiants en droit venus de l'étranger, en particulier aux étudiants participant au programme **ERASMUS/SOCRATES**, ou à d'autres programmes de séjour à l'étranger ou d'échange, ainsi qu'aux **étudiants libres** ayant achevé deux années d'études;
- * aux étudiants d'autres facultés de droit en Suisse (**Mobilité Suisse**) ayant achevé deux années d'études ou acquis 120 crédits;
- * aux **étudiants inscrits à la faculté de droit de Genève**, ayant acquis 120 crédits.

2. Durée

Le programme est structuré de manière à permettre l'obtention du certificat au terme d'**un ou deux semestres**, selon le niveau individuel de français de l'étudiant et son intérêt pour les matières offertes pendant le semestre d'automne ou de printemps.

3. Organisation des enseignements et choix des matières

Le programme du certificat de droit transnational offre une large palette d'enseignements dans les domaines du droit comparé, uniforme, européen, international public et privé.

Le programme, dispensé en principe en français, comprend:

- * 1 cours obligatoire de droit comparé/droit uniforme dispensé chaque semestre à raison de deux heures par semaine;
- * 4 enseignements complémentaires semestriels choisis par l'étudiant dans la liste figurant ci-dessous, ou 2 enseignements semestriels et 1 séminaire.

Le certificat est décerné aux étudiants ayant obtenu au minimum la note de 4 (sur 6) à l'examen écrit du cours obligatoire de droit comparé et harmonisation du droit, et la moyenne de 4 dans les enseignements complémentaires, à condition qu'il n'y ait pas plus *d'une note entre 3 et 4, et aucune inférieure à 3.*

Particularité pour les étudiants inscrits également en baccalauréat ou en maîtrise en droit à l'Université de Genève :

Au maximum deux enseignements suivis dans le cadre du programme de droit transnational peuvent valoir en tant qu'enseignements à option.

- * Les étudiants en baccalauréat peuvent faire valider, dans le programme de baccalauréat, 6 crédits au maximum, acquis dans le cadre du CDT, pour un enseignement complémentaire du CDT figurant dans la liste des options de baccalauréat ;
- * Alternativement, s'ils suivent ensuite le programme de maîtrise, ils peuvent obtenir la validation des crédits pour au maximum deux cours de maîtrise qu'ils ont suivis dans le cadre du CDT.

Les étudiants en maîtrise peuvent faire valider, dans le programme de maîtrise, les crédits et les notes obtenues pour au maximum deux enseignements (complémentaires ou obligatoire) acquis dans le cadre du CDT et figurant dans le programme de maîtrise. Il est possible d'obtenir la validation des crédits et le report des notes du programme de maîtrise vers le programme du certificat.

4. Admission et inscription

- * **Les étudiants venant de l'étranger et ne participant pas à un programme d'échange particulier** doivent effectuer une demande formelle d'immatriculation à l'Université de Genève en se procurant le formulaire officiel de demande d'immatriculation (DIM) à l'adresse suivante :

Université de Genève
Espace administratif des étudiants
Uni Dufour
Rue Général-Dufour 24
CH-1211 Genève 4
Tél. : +41 22 379.71.11

Ou sur le site internet de l'Université de Genève :
<http://www.unige.ch/dase/immatriculation.html>

Ce formulaire de demande d'immatriculation à l'Université de Genève, dûment rempli, doit être retourné à la même adresse dès le mois de janvier et au plus tard le **30 avril** pour le semestre d'automne, et dès le mois de septembre et au plus tard le **30 novembre** pour le semestre de printemps.

La faculté de droit se prononce sur les candidatures dans les meilleurs délais et communique sa décision aux intéressés. Toutefois, seule la décision officielle d'admission à l'Université émanant de l'Espace administratif des étudiants est déterminante.

En cas d'acceptation, l'Espace administratif des étudiants transmet aux candidats une attestation d'immatriculation lui indiquant les formalités à accomplir pour la confirmation de son immatriculation.

Les taxes universitaires à l'Université de Genève s'élèvent à CHF 500.- par semestre.

- * Les **étudiants participant à un programme d'échange (notamment Erasmus/Socrates, Mobilité Suisse)** s'inscrivent au programme du certificat en remplissant le formulaire d'inscription figurant en fin de brochure et en l'accompagnant des annexes mentionnées. Leur inscription doit parvenir d'ici au **30 juin** pour le semestre d'automne et d'ici au **15 décembre** pour le semestre de printemps, à l'adresse suivante :

Université de Genève
Faculté de droit
Secrétariat Mobilité et CDT
Boulevard du Pont-d'Arve 40
CH-1211 Genève 4
Tél. : +41 22 379.84.10

L'admission des étudiants à l'Université de Genève ainsi que leur immatriculation se fait selon les procédures habituelles des différents programmes d'échange. Nous vous renvoyons donc aux brochures spécifiques de ces programmes.

IMPORTANT: L'acceptation dans le programme Erasmus ou Mobilité Suisse n'implique **pas automatiquement** l'inscription au CDT. Par conséquent, il faut s'inscrire séparément à l'aide du formulaire qui figure à la fin de cette brochure.

Aucune inscription tardive ne sera admise.

- * Les **étudiants de la faculté de droit de Genève** s'inscrivent au programme du certificat d'ici à la première semaine de cours du semestre en envoyant le formulaire d'inscription figurant en fin de brochure (page 37), dûment rempli, à l'adresse suivante :

Université de Genève
Faculté de droit
Secrétariat Mobilité et CDT
Boulevard du Pont-d'Arve 40
CH-1211 Genève 4
Tél. : +41 22 379.84.10

Ces étudiants sont admis librement, dans la mesure où ils ont acquis 120 crédits en droit.

5. Bourses pour étudiants provenant d'universités allemandes

Le "**Deutscher Akademischer Austauschdienst**" (DAAD), Kennedyallee 50, 53175 Bonn, octroie un certain nombre de bourses pour un séjour académique de un ou deux semestres à Genève (le dossier de candidature doit être déposé avant le 31 octobre de l'année académique précédant l'année du séjour à Genève).

Les étudiants qui reçoivent un soutien de la BAFöG peuvent obtenir, en complément de leur bourse, une indemnité supplémentaire (Auslandszulage) durant leur séjour universitaire à Genève.

Les boursiers du Studienstiftung des deutschen Volkes et d'autres fondations soutenant des étudiants particulièrement doués obtiendront également une indemnité supplémentaire (Auslandszulage).

Des bourses mises à disposition par la Suisse seront octroyées également par le DAAD.

Le DAAD a inauguré un "**programme d'excellence**" dans le cadre duquel un nombre limité d'étudiants brillants bénéficient d'un subside pour accomplir un séjour dans une vingtaine d'universités européennes, choisies dans toutes les disciplines universitaires. Oxford et Genève sont les seules Facultés de droit à figurer sur la liste, aux côtés de Vienne pour la musique et Paris pour les études politiques.

Le Certificat de Droit Transnational proposé par la Faculté de droit de l'Université de Genève a été retenu par le DAAD comme un programme particulièrement stimulant et offrant aux étudiants étrangers une large ouverture sur les diverses disciplines qui forment les échanges juridiques contemporains.

Cette distinction illustre l'excellence de l'enseignement juridique genevois au niveau européen, ainsi que son aptitude à accueillir des étudiants étrangers. Elle devrait, par ailleurs, favoriser les échanges avec les meilleures universités allemandes et dès lors importer un savoir précieux au développement des compétences de pointe.

6. Les responsables du programme

Prof. Dr. Thomas Kadner Graziano, directeur, thomas.kadner@unige.ch

Johannes Folger, assistant au CDT, johannes.folger@unige.ch

Séverine Passaplan, secrétaire du CDT, severine.passaplan@unige.ch

Monica Steffan, secrétaire du CDT, monica.steffan@unige.ch

Vera Belarbi, secrétaire du CDT (étudiants venant d'Allemagne)
vera.belarbi-kloser@unige.ch

7. Séance d'information

Une séance d'information sur le programme du Certificat destinée à tous les étudiants qui y sont admis aura lieu dans le courant de la première semaine de la rentrée au semestre d'automne et de printemps. Les dates précises et les salles seront indiquées ultérieurement.

Pour tout **renseignement complémentaire**, les étudiants peuvent s'adresser à M. Johannes Folger en tant qu'assistant du CDT ou aux Mmes Séverine Passaplan ou Monica Steffan, secrétaires du CDT, ou consulter le site web du Certificat de Droit Transnational aux adresses suivantes :

johannes.folger@unige.ch
severine.passaplan@unige.ch
monica.steffan@unige.ch
<http://www.unige.ch/droit/transnational/index.html>

8. Les dates de l'année académique 2011-2012

Semestre d'automne 2011-2012 :

Début des cours : lundi 19 septembre 2011

Semaine d'études libres: lundi 7 novembre au vendredi 11 novembre 2011

Dies Academicus: vendredi 14 octobre 2011

Fin des cours : mercredi 23 décembre 2011

Session d'examens (sous réserve de modifications) : 16 janvier – 6 février 2012

Semestre de printemps 2012 :

Début des cours : lundi 20 février 2012

Vacances de Pâques : 5 avril – 16 avril 2012

Fin des cours : vendredi 25 mai 2012

Sessions d'examens : 26 mai – 18 juin 2012

20 août – 10 septembre 2012 (sous réserve de modifications)

II. LA VIE À GENÈVE

1. Généralités

Genève, étant une ville d'environ 200'000 habitants, offre pourtant tous les avantages d'une grande ville. Au bord du Lac Léman, entourée de montagnes, elle allie un site naturel privilégié à une vie urbaine aux activités culturelles multiples : théâtres, concerts, opéras, expositions, nombreuses salles de cinéma.

Les bâtiments universitaires offrent aux étudiants de nombreuses infrastructures comme des bibliothèques agréables et fonctionnelles, dont celle de la Faculté de droit particulièrement spacieuse et lumineuse, des salles d'informatique bien équipées, des cafétérias. Les cours de droit sont donnés dans le bâtiment d'Uni Mail, à l'architecture contemporaine généreuse et accueillante, qui se situe à quelques minutes de la vieille ville recherchée pour son ambiance conviviale et ses terrasses ombragées.

2. Logement

Genève traverse depuis plusieurs années une crise du logement. Il est donc vivement recommandé de s'organiser à l'avance.

Pour trouver un logement à Genève, il est recommandé de contacter le Bureau des logements et restaurants universitaires de Genève :

Bureau des logements et restaurants universitaires
4, rue De-Candolle
1211 Genève 4
Tél. : +41 22 379.77.20
Fax : +41 22 379.77.85

logements@unige.ch

<http://www.unige.ch/dase/bulog/accueil.html>

Le Bureau des logements attribue des chambres en résidence universitaire (CHF 335.- à 490.-). Celles-ci sont en général très bien mais très rapidement complètes. Il est donc recommandé de s'y prendre aussi tôt que possible, soit **dès l'acceptation provisoire au programme**.

Le Bureau des logements offre également des possibilités de trouver une chambre privée à un prix abordable (de 380 CHF à 600 CHF). Ces offres sont affichées au Bureau des logements ou disponibles sur Internet (sous la rubrique « Offres en ligne »). Il existe en outre, sur le même site, une rubrique « Bourse aux logements ».

Certains foyers privés offrent encore d'autres possibilités de logement avantageuses :

- Cité Universitaire de Genève
 Av. de Miremont 46
 CH-1206 Genève Tél. : +41 22 839.22.22
<http://www.asso-etud.unige.ch/cite-uni/>
- Centre Universitaire Protestant 1
 Av. du Mail 2
 CH-1205 Genève Tél. : +41 22 322.90.00
<http://www.asso-etud.unige.ch/cite-uni/AutresLieux.php>
- Centre Universitaire Protestant 2
 Rue du Petit Salève 10
 CH-1205 Genève Tél. : +41 22 708.10.10
<http://www.asso-etud.unige.ch/cite-uni/AutresLieux.php>
- Centre Universitaire Catholique
 Rue de Candolle 30
 CH-1205 Genève Tél. : +41 22 329.70.56
<http://www.asso-etud.unige.ch/cite-uni/AutresLieux.php>
- Résidence Universitaire Internationale
 Rue Rothschild 22
 CH-1202 Genève Tél.: +41 22 716.02.02
<http://www.frui.ch/>
- Foyer « L'Accueil »
 (seulement pour les étudiantes)
 Rue Alcide-Jentzer 8
 CH-1205 Genève Tél. : +41 22 320.92.77
<http://www.asso-etud.unige.ch/cite-uni/AutresLieux.php>
- Foyer Universitaire de Carouge
 Rue Joseph-Girard 12
 CH-1227 Genève Tél. : +41 22 301.54.34
<http://www.foyerdecarouge.ch/>
- Centre St-Boniface
 Av. du Mail 14
 CH-1205 Genève Tél.: +41 22 322.26.00
<http://www.cstb.ch/>
- Centre évangélique Stadtmission
 Rue Bergalonne 7
 CH-1205 Genève Tél.: +41 22 321.26.11
<http://www.asso-etud.unige.ch/cite-uni/AutresLieux.php>
- Foyer Champel
 Av. de Champel 45bis Tél.: +41 22 388.56.37
<http://www.asso-etud.unige.ch/cite-uni/AutresLieux.php>

- Foyer Le Carilan
 Av. des Communes-Réunies 16
 CH-1212 Grand-Lancy Tél. : +41 22 794.61.50
<http://www.asso-etud.unige.ch/cite-uni/AutresLieux.php>

- Foyer Myrjana
 Av. des Communes-Réunies 16
 CH-1212 Grand-Lancy Tél. : +41 22 708.04.44
<http://www.asso-etud.unige.ch/cite-uni/AutresLieux.php>

- Centre International Réformé
 Foyer John Knox - Ch. Crêts-de Pregny 27
 CH-1218 Grand-Saconnex Tél. : +41 22 747.00.00
<http://www.asso-etud.unige.ch/cite-uni/AutresLieux.php>

- Foyer George Williams
 Av. Ste-Clotilde 9
 CH-1205 Genève Tél. : +41 22 328.11.36
<http://www.ucg.ch/>

- Foyer International St-Justin
 Rue du Prieuré 15-17
 CH-1202 Genève Tél. : +41 22 731.11.35
<http://www.asso-etud.unige.ch/cite-uni/AutresLieux.php>

- Résidence Le Voltaire
 Rue Voltaire 9
 CH-1202 Genève Tél. : +41 22 344.24.60

- Home St-Pierre
 Cour Saint-Pierre 4
 CH-1204 Genève Tél. : +41 22 310.37.07
<http://www.homestpierre.ch/>

Ceux qui désirent trouver un logement sur le marché privé peuvent consulter les annonces accrochées dans les bâtiments universitaires ou le journal « GHI » qui est disponible gratuitement tous les mercredis à partir de 9h30 auprès de l'éditeur au 22, av. du Mail et qui peut également être consulté en ligne (www.ghi.ch). Il y a également quelques annonces dans le quotidien « La Tribune de Genève » ainsi que sur leur site Internet (<http://annonces.tdg.ch/>). Finalement, le site Internet www.etudiant.ch comporte quelques offres de sous-location ou de colocation. Une recherche de logement sur le marché privé n'a de sens que juste avant le début du semestre et le risque de ne rien trouver est alors grand. Il est donc recommandé de s'y prendre à l'avance et de rechercher une place dans une résidence.

3. Cours de langue et terminologie juridique

En coopération avec l'Ecole de langue et de civilisation française (ELCF), l'Université de Genève propose aux étudiants étrangers des cours de langue française de différents niveaux, soit sous forme de cours intensifs pendant l'été, soit comme cours semestriel. De plus amples informations peuvent être trouvées sur le site de l'Université de Genève : www.unige.ch/lettres/elcf/

Pour les étudiants qui participent au programme ERASMUS/SOCRATES, deux heures de cours par semaine sont offerts gratuitement. Une invitation sera adressée au début du semestre d'automne à tous les étudiants susceptibles d'en profiter.

Pour permettre une meilleure compréhension des enseignements proposés par le programme du certificat, les étudiants non francophones peuvent suivre en outre un cours de terminologie juridique française dispensé au semestre d'automne par Mme *H. Stauder* (voir le site du CDT : « Enseignements - Prestations complémentaires »).

4. Activités sportives

L'immatriculation à l'Université de Genève ouvre la voie à une multitude d'activités sportives. L'Université dispose en effet d'une section sportive qui propose une vaste palette de disciplines. En été, Genève offre de par sa situation la possibilité de faire des excursions en montagne ou de pratiquer des sports nautiques. En hiver, l'étudiant pourra profiter de la proximité de nombreuses stations de ski renommées.

Le site web du Bureau des sports universitaires est : <http://www.sports.unige.ch/>

5. Repas

Le coût de la vie à Genève est assez élevé. Il est donc conseillé aux étudiants de prendre leurs repas dans les restaurants et cafétérias universitaires. Pour la somme de 10 CHF environ, ces derniers proposent des repas complets.

6. Bibliothèques

La bibliothèque de la Faculté de droit (BFD) offre des ressources d'un grand nombre d'ordres juridiques classées de manière systématique et uniforme pour les différents pays, créant ainsi des conditions optimales pour des recherches en droit comparé. En outre, les professeurs accordent volontiers un accès à la bibliothèque de l'ONU ainsi que de celle de l'Institut Suisse de Droit Comparé (ISDC) situé à Lausanne-Dorigny.

7. Accès Internet

Dès le paiement de la taxe universitaire semestrielle, chaque étudiant dispose d'un accès gratuit à Internet.

III. ASSURANCES

L'assurance-maladie et l'assurance-accidents sont obligatoires. Les montants des primes d'assurance pour des étudiants s'élève à 300 CHF ou plus par mois.

Les étudiants apportant la preuve qu'ils possèdent une assurance avec une couverture équivalente à l'étranger sont libérés de l'obligation de s'assurer. Pour tout renseignement, les étudiants peuvent s'adresser au Service cantonal de l'assurance-maladie (Route de Frontenex 62, CH-1207 Genève, tél. +41 22 546.19.00 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, ou sur le site <http://www.geneve.ch/sam/welcome.asp> Voir aussi la brochure sur le site <http://www.unige.ch/dase/buimi/telechargement/assurances.pdf>).

ENSEIGNEMENTS

I. Enseignement obligatoire (6 crédits)

5036	Droit comparé et harmonisation du droit	T. Kadner Graziano	Automne	2h/sem	Ecrit
		G.P. Romano	Printemps	2h/sem	Ecrit

II. Enseignements complémentaires (6 crédits)

L'étudiant(e) choisit **quatre** enseignements complémentaires semestriels, valant 6 crédits chacun, soit 24 crédits en tout, dans la liste figurant ci-dessous. (Il n'est pas exclu que, à titre exceptionnel, cette liste subisse des modifications ultérieures.)

5018	Codifications civiles et pénales (1)	B. Winiger	Automne	2h/sem.	Oral
5155M	Droit de l'art et des biens culturels (1)	M.-A. Renold	Automne	2h/sem.	Oral
5468M	Droit de l'OMC	G. Marceau	Automne	2h/sem.	Oral
5076M	Droit pénal international et entraide internationale en matière pénale *	R. Roth	Automne	2h/sem.	Oral
5027M	Droit suisse et européen de la consommation	S. Marchand	Automne	2h/sem.	Oral
5100	Gestion des litiges internationaux	G.-P. Romano	Automne	2h/sem.	Oral
5127	Introduction to the law of trusts	L. Thévenoz	Automne	2h/sem.	Oral
5292	La pratique du droit international humanitaire (1)	M. Sassòli	Automne	2h/sem.	Oral
5008	Légistique suisse et européenne	F. Varone, A. Flückiger	Automne	2h/sem.	Oral
5456	Les relations extérieures de l'Union européenne	C. Kaddous	Automne	2h/sem.	Oral
5065	Organisations internationales	L. Boisson de Chazournes	Automne	2h/sem.	Oral
5474	Protection et transfert de technologie	P. Ducor	Automne	2h/sem.	Oral

5467	Analyse économique du droit	R. Bahar	Printemps	2h/sem.	Oral
5085	Arbitrage international	G. Kaufmann-Kohler	Printemps	2h/sem.	Ecrit
5470	Droit biomédical	D. Manaï	Printemps	2h/sem.	Oral
5055	Droit constitutionnel comparé	M. Hertig	Printemps	2h/sem.	Oral
5321	Droit de l'environnement	A. Flückiger	Printemps	2h/sem.	Oral
5096	Droit du marché de l'Union européenne	C. Kaddous	Printemps	2h/sem.	Ecrit
5475	Droit et biotechnologies	P. Ducor	Printemps	2h/sem.	Oral
5057M	Droit fiscal international et comparé	X. Oberson	Printemps	2h/sem.	Oral
5041	Droit international de la propriété intellectuelle	J. de Werra	Printemps	2h/sem.	Oral
5058	Droit international et européen de la sécurité sociale	P.-Y. Greber	Printemps	2h/sem.	Oral
5074M	Droit pénal économique	U. Cassani	Printemps	2h/sem.	Oral
5078	Droit pénal européen	R. Roth	Printemps	2h/sem.	Ecrit
5473	Droit pharmaceutique (1)	V. Junod	Printemps	2h/sem.	Oral
5066	Droits de l'homme	M. Hottelier	Printemps	2h/sem.	Oral
5033	Introduction au droit anglo-américain/ Introduction to the Common Law	P. Landolt/A. Tettenborn	Printemps	2h/sem.	Oral
5063	Juridiction civile et pénale: aspects d'une nouvelle culture	N. Michel	Printemps	2h/sem.	Oral
5098	La famille en droit international privé	G.-P. Romano	Printemps	2h/sem.	Ecrit
5457	La vente internationale de marchandises	S. Marchand	Printemps	2h/sem.	Oral
5097	Les relations économiques en droit international privé	T. Kadner	Printemps	2h/sem.	Ecrit
5095	Problèmes contemporains de droit international public (1)	N. Levrat	Printemps	2h/sem.	Oral
5020M	Rédaction de contrats	S. Marchand	Printemps	2h/sem.	Oral
5361	Règlement des litiges dans l'Union européenne	C. Kaddous	Printemps	2h/sem.	Oral

*enseignement ouvert uniquement aux étudiants qui ne sont pas inscrits à une formation de bachelor ou de maîtrise en droit à la Faculté de droit de l'Université de Genève

(1) Prestation complémentaire ou de remplacement selon l'art. 18 ch.6 du RE du 15 octobre 2004.

III. Enseignement complémentaire offert par l'Institut Européen de l'Université de Genève/ IUEG (6 crédits)

L'Institut européen de l'Université de Genève (IEUG) offre un cours semestriels aux étudiants du CDT.

M103	Enjeux fédéralistes et démocratiques de l'intégration européenne	N. Levrat	Automne	2h/sem.
------	--	-----------	---------	---------

Ce cours équivaut à un cours complémentaire semestriel de 6 crédits dans le cadre du CDT. Les étudiants du CDT sont priés de s'annoncer auprès du Professeur Levrat et de respecter la procédure d'inscription aux examens en vigueur à l'Institut.

L'horaire des cours est à consulter auprès de l'IUEG.

IV. Enseignements complémentaires offerts par l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement /IHEID (6 crédits)

Dans la mesure des places disponibles, un certain nombre de cours et cours-séminaires en droit international dispensés par l'IHEID seront ouverts aux étudiants inscrits au programme du certificat. La liste des cours sera communiquée au début du semestre.

V. Enseignements complémentaires ouverts aux étudiants venant d'autres facultés suisses ou étrangères

1. Cours (6 crédits)

5064	Droit international public	M. Sassoli	Automne Printemps	2h/sem.	Ecrit
5343B	Droit de l'Union européenne	C. Kaddous	Automne	2h/sem.	Ecrit
5034	Droit international privé	T.Kadner Graziano	Automne	3h/sem.	Ecrit

2. Séminaires (12 crédits)

Les étudiants venant d'une autre faculté suisse ou étrangère peuvent remplacer, dans la limite des places disponibles, deux enseignements complémentaires à 6 crédits par un séminaire à 12 crédits figurant dans la liste ci-dessous.

Les séminaires sont réservés, en priorité, aux étudiants inscrits dans les programmes de maîtrise de la Faculté. Les places étant limitées, les étudiants de mobilité de niveau maîtrise ne peuvent y participer que sous réserve des places disponibles.

5162	Aspects actuels de la justice pénale internationale	P. Gaeta	Automne
5200	Le règlement des différends relatifs à l'eau	L. Boisson de Chazournes	Automne
5220	Vienna Arbitration Moot Court	NN	Automne
5223	Moot Court in European Law	C. Kaddous	Automne
5366	Relations bilatérales Suisse-UE	C. Kaddous	Automne
5062	Paix justes, paix injustes : essai de clarification conceptuelle.	A. Keller	Printemps
5241	Conseil de l'Europe, Union européenne et sécurité sociale : complémentarité ou opposition ?	P.-Y. Greber	Printemps
5163	Leading cases du droit privé et du droit international privé européen	T. Kadner Graziano	Printemps
5165	La protection internationale de l'enfant	G.-P. Romano	Printemps

VI. Prestations complémentaires

Ces enseignements ne donnent droit à aucun crédit dans le cadre du CDT. Ils sont destinés aux étudiants qui ne suivent pas le programme complet « Baccalauréat » ou « Maîtrise » à Genève (Erasmus, mobilité).

5038	Übung im deutschen Zivilrecht für Fortgeschrittene	U. Ehricke	Automne	2h/sem.
5050	Introduction au droit suisse et terminologie juridique française	H. Stauder	Automne	2h/sem.

DESCRIPTIF DES COURS

I. Enseignement obligatoire

Droit comparé et harmonisation du droit 5036

Thomas Kadner Graziano (automne) / Gian Paolo Romano (printemps)

Ce cours, qui est donné deux fois par année, offre une introduction à la méthode comparative et à l'harmonisation du droit. L'approche utilisée sera le *learning by doing*. Pour chacun des exercices, des cas pratiques issus de la jurisprudence européenne et portant sur des problèmes fondamentaux du droit contractuel européen nous serviront de point de départ. Les étudiants recevront des informations sur le droit en vigueur dans différents pays, le droit uniforme (Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises), le projet de Cadre commun de référence présenté en 2009 et sur les règles de droit non-étatiques (Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats de commerce international; Principes européens du droit des contrats; Avant-projet d'un Code européen des contrats). Le matériel permettra ainsi aux étudiants de résoudre les cas selon des sources diverses, de comparer les solutions et de rechercher le résultat le plus approprié au cas d'espèce dans une perspective européenne.

L'enseignement associera la présentation *ex cathedra* avec une discussion active des cas d'étude. Le cours vise à familiariser les étudiants avec l'emploi d'une méthode comparative qui est destinée à leur faciliter le travail dans un environnement de plus en plus international.

Le cours sera basé sur l'ouvrage de Th. Kadner Graziano, *Le contrat en droit privé européen - exercices de comparaison*, 2^e éd., Bâle et al. 2010.

II. Enseignements complémentaires semestriels

Codifications Civiles et pénales 5018

Bénédict Winiger

Ce cours sera consacré à l'étude des grands mouvements de codification aussi bien en droit civil qu'en droit pénal. Si l'idée de codification remonte à l'Antiquité, elle prend un nouvel essor à la fin du XVIII^e siècle. Les codifications civiles et pénales, qui se succéderont au cours du XIX^e et du XX^e siècle, ne transformeront pas seulement le langage juridique, mais également les concepts juridiques, le mode de pensée du juriste et même son mode de travail. **Ce cours sera consacré au droit suisse ainsi qu'à l'évolution européenne qui en constituait le cadre intellectuel.**

Droit de l'art et des biens culturels

5155M

Marc-André Renold

La circulation internationale de l'art et des biens culturels a connu une importante croissance ces dernières années. Le commerce licite de l'art et le trafic illicite des biens culturels soulèvent de nombreuses questions, certaines nouvelles, d'autres plus anciennes. L'enseignement, sous forme de séances de travail, vise à donner un aperçu des aspects juridiques et pratiques de ce domaine en Suisse et à l'étranger. Les questions, examinées tant sur le plan du droit interne comparé que du droit international, relèvent à la fois du droit privé et du droit public.

Sont étudiés en particulier la définition de l'œuvre d'art et du bien culturel, les modes d'acquisition de ceux-ci, les conséquences juridiques de l'acquisition d'objets d'art volés, spoliés, illicitement exportés ou importés ou se révélant être des faux, ainsi que la responsabilité des divers intervenants dans le marché, tels les marchands, les maisons de vente, les artistes, les collectionneurs, les musées, les restaurateurs ou encore les experts. L'intervention de l'État est également analysée : la protection du patrimoine culturel national, les questions douanières liées aux contrôles à l'importation et à l'exportation, ainsi que la collaboration internationale en matière de restitution de biens culturels. Enfin, la résolution des litiges en la matière (par la voie judiciaire ou par recours aux méthodes alternatives, telles l'arbitrage, la médiation ou la négociation) est abordée.

Droit de l'OMC

5468M

Gabrielle Marceau

Ce cours vise à offrir une présentation générale des règles du traité de l'OMC, lesquelles seront discutées dans le contexte du nouveau système de règlement des différends auquel les Membres de l'OMC sont assujettis.

La nature et l'évolution des cinquante années des premières règles du GATT qui encore aujourd'hui constituent la colonne vertébrale du système du commerce international seront analysées dans un premier temps. Suivra l'étude du traité créant la première organisation universelle relative au commerce entre Etats, l'OMC. Les aspects institutionnels et organisationnels de l'OMC seront examinés ainsi que les droits et obligations des pays Membres dans les divers champs d'application de l'OMC, à savoir le commerce des marchandises, celui des services et ensuite l'ensemble des règles relatives à la propriété intellectuelle. Finalement, les aspects procéduraux du système de règlement des différends et le système de sanctions seront appréhendés.

L'enseignement sera essentiellement donné sous forme de cours magistraux avec discussions sur des cas de jurisprudence. L'examen final sera constitué de questions à choix multiples pour 50% des points et une question à développement pour 50% des points.

Droit pénal international et entraide internationale en matière pénale

5076M

Robert Roth

Complémentaire aux enseignements obligatoires de droit pénal général et de procédure pénale, cet enseignement a tout d'abord pour but de familiariser l'étudiant avec les problèmes de base du droit pénal international que sont les principes de juridiction et la détermination des critères de rattachement d'une infraction pénale et du droit applicable. Il enchaîne avec l'étude du droit de la coopération internationale en matière pénale. La dernière partie du cours porte sur la justice pénale internationale, y compris la poursuite et le jugement des crimes et criminels «internationaux», les tribunaux pénaux internationaux *ad hoc* et la Cour pénale internationale permanente.

Droit suisse et européen de la consommation

5027M

Sylvain Marchand

La liberté contractuelle trouve une de ses limites dans les règles impératives destinées à la protection du consommateur. Le cours portera sur ces règles protectrices en droit suisse et en droit européen, en particulier dans les domaines des conditions générales et des clauses abusives, des contrats de démarchage, du contrat de voyage à forfait, de la protection du passager aérien, du contrat de leasing, du crédit à la consommation, du commerce électronique, de l'information du consommateur, de la responsabilité du fait des produits, et de la résolution des litiges entre le consommateur et le prestataire de services.

Gestion des litiges internationaux

5100

Gian-Paolo Romano

L'intensification des échanges à travers les frontières a pour conséquence inévitable la croissance du contentieux international. Celui-ci pose des difficultés particulières dont le praticien confronté aux litiges purement internes risque d'être peu familier. A l'appui des cas pratiques, tirés notamment du droit de la famille, des contrats, de la responsabilité civile, des sociétés et de la propriété intellectuelle, le cours vise d'abord à approfondir certaines questions liées à la compétence juridictionnelle et aux mécanismes régissant le phénomène dites des « procédures parallèles » – tels la litispendance, le forum non conveniens et les injonctions anti-suit – ; il aborde ensuite les principaux domaines de l'entraide judiciaire internationale, et notamment l'accès à la justice, la signification des actes à l'étranger, l'administration transfrontière de la preuve et aussi les problèmes liés à l'application du droit étranger ; il s'intéresse enfin aux difficultés que rencontre l'exécution transfrontière des décisions et aux moyens d'y faire face. Axé pour l'essentiel sur la prévention, la planification et la gestion du contentieux judiciaire international, le cours fournira également quelques éléments de procédure civile comparée et évoquera quelques aspects des modes alternatifs de résolution des litiges autres que l'arbitrage, et particulièrement de la médiation internationale.

Introduction to the law of trusts

5127

Luc Thévenoz

Though literally absent from the domestic statutes and case law of many jurisdictions of the civil law tradition, including Switzerland, trusts have become a global legal concept. They are used in a wide array contexts - from estate planning to pension and investment funds and complex financial transactions - and have thus become familiar to the banking and legal community all around the world. This course introduces students to the basic notions and principles of trusts as they developed in English law and in other jurisdictions of the common law family. We will also look closely at how Swiss law recognises the effects of trusts based on the Hague Convention on the Law Applicable to Trusts and their Recognition.

This elective course of the Maîtrises en droit and of the Maîtrise en finance (SES) is also open to all students enrolled in the Certificat de droit transnational. Participants are expected to be able to understand documents, attend lectures and participate in discussions in English.

La pratique du droit international humanitaire

5292

Marco Sassòli

L'objectif de ce cours consiste à appréhender, par une discussion de cas tirés de la jurisprudence et de la pratique contemporaine, la place des conflits armés dans le droit international, la tension entre l'interdiction du recours à la force et le droit international humanitaire, les régimes de protection

(combattants, civils, blessés, malades et naufragés), les règles sur la conduite des hostilités, les conflits armés non internationaux et les nouvelles formes de conflits, la sanction des violations du droit international humanitaire et le rôle du CICR.

Le cours consiste exclusivement en une discussion de l'application du droit international humanitaire dans des conflits armés récents (p.ex. Darfour, Israël/territoires palestiniens, Erythrée/Ethiopie, Irak, Afghanistan, Guantánamo, ex-Yougoslavie, Tchétchénie) à l'aide de cas pratiques. Il est donc indispensable que les étudiants préparent les cas avant qu'ils ne sont discutés. La matière appliquée dans les cas pratiques, c'est-à-dire les règles du droit international humanitaire, doit être acquise par des lectures personnelles ou en suivant, en parallèle, comme auditeurs, le cours 5291, Introduction au droit international humanitaire (Cours Jean Pictet) – s'il n'a pas déjà été suivi au niveau Baccalauréat. Les étudiants sont vivement encouragés à des prestations complémentaires consistant en la rédaction de papiers sur des questions de droit international humanitaire liées à des cas pratiques et/ou des plaidoiries concernant l'un des cas discutés.

Légistique suisse et européenne

5008

Frédéric Varone / Alexandre Flückiger

Trop de lois! Et de mauvaise qualité, a-t-on coutume d'entendre. Il faudrait dès lors mieux légiférer. Telle est l'ambition affichée par l'Union européenne, qui a adopté un accord interinstitutionnel intitulé «*Mieux légiférer*», et par la Confédération qui a refondu son «*Guide de législation*» partageant cette même ambition.

Ce cours a pour but de présenter et de discuter de manière critique, tant sous l'angle juridique que politologique, les différents moyens imaginés pour améliorer la législation en mettant en exergue la légistique ; une méthodologie ayant pour aspiration d'élaborer des réglementations bien conçues, claires et efficaces. Le cours portera sur le contenu de la législation (légistique matérielle) et sur les façons de mettre en forme la matière normative de manière à aboutir à des textes clairs et cohérents (légistique formelle).

Relations extérieures de l'Union européenne

5456

Christine Kaddous

Le cours traite des principaux domaines relevant des relations extérieures de l'Union européenne et aborde notamment les questions suivantes: la personnalité juridique internationale de l'Union européenne; sa capacité de représentation dans des organisations internationales (notamment l'OMC et la FAO); sa participation dans les procédures de règlement des différends (notamment dans le cadre de l'OMC); l'étendue et l'exercice du pouvoir de l'Union européenne de conclure des accords internationaux, l'insertion et l'application de ces accords dans l'ordre juridique de l'Union; la répartition des compétences entre les institutions dans le domaine des relations extérieures; la politique commerciale commune, les relations entre l'Union européenne et le GATT/OMC.

Organisations internationales

5065

Laurence Boisson de Chazournes

Ce cours porte principalement sur les organisations intergouvernementales et leur rôle dans l'ordre juridique contemporain. Personnalité juridique internationale, structure institutionnelle, procédure de décision et pouvoirs de ces organisations sont parmi les thèmes principaux abordés. Une attention particulière est accordée aux institutions du système des Nations Unies ainsi qu'à l'évaluation des compétences des organisations internationales face aux défis de la mondialisation.

Protection et transfert de technologie 5474

Philippe Ducor

Les actifs immatériels jouent un rôle primordial dans la valeur des entreprises basées sur la technologie. C'est le cas particulièrement des entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques, où l'innovation est ardue et la copie aisée. Il appartient à ces entreprises de protéger leurs actifs technologiques intangibles à l'aide d'outils juridiques appropriés, tels les droits de propriété intellectuelle (notamment le brevet d'invention), les secrets d'entreprise et les exclusivités et autres barrières à l'entrée découlant du droit administratif.

En outre, au vu de la complexité croissante des technologies, il est devenu difficile aux entreprises – y compris les plus grandes – de maîtriser à elles seules l'ensemble du savoir-faire nécessaire au développement de leurs produits. Cela est particulièrement vrai dans les secteurs liés au vivant. Cette évolution implique le développement des transferts de technologie et des pratiques contractuelles associées. C'est ainsi que l'industrie, de la multinationale à la PME, considère avec un intérêt croissant la recherche menée en milieu académique et dans les jeunes sociétés de type «start-up».

Le cours examine d'une part les moyens de protection des actifs technologiques (brevets, secrets d'entreprise, etc.), y compris leurs aspects pratiques (titularité, inventions d'employés, protection internationale), et d'autre part les différents contrats utilisés dans le transfert de technologie (confidentialité, cession, licence, collaboration, transfert de matériaux biologiques, etc.). Outre le droit suisse, le droit international et américain des brevets est abordé.

Analyse économique du droit 5467

Rashid Bahar

L'analyse économique du droit consiste à appliquer les techniques des sciences économiques et, en particulier de la microéconomie, au droit dans une perspective tant descriptive que normative. Bien que l'on puisse retracer ses origines à Beccaria et Bentham, elle a trouvé son essor dans les law schools américains au cours des quarante dernières années. Bien qu'elle n'ait pas (encore) trouvé un succès comparable en Europe, elle recueille une attention croissante que ce soit dans les facultés de droit ou d'économie et est sans doute en passe de devenir la méthodologie dominante dans certains domaines du droit communautaire, notamment le droit de la concurrence, le droit des sociétés, et le droit des marchés financiers.

Dans le cadre de ce cours à option, après une brève introduction à la méthodologie et aux hypothèses centrales de ce cadre analytique, nous réexaminerons sous l'angle économique des domaines centraux du droit privé : la propriété et les droits réels, les contrats, les accidents et la responsabilité civile ainsi que la procédure civile. L'analyse sera avant tout informelle sans recours à des modèles mathématiques complexes.

Arbitrage international 5085

Gabrielle Kaufmann-Kohler

L'arbitrage est aujourd'hui le mode usuel de règlement des différends du commerce international et la Suisse est une place d'arbitrage importante sur l'échiquier mondial. En suivant la chronologie d'un arbitrage, le cours examine les questions qui se posent au cours et autour d'une procédure arbitrale : convention d'arbitrage, choix des arbitres, principes régissant la procédure devant le tribunal arbitral et les aspects pratiques, sentence et droit applicable au fond du litige, recours contre la sentence et exécution à l'étranger. Il porte ensuite sur divers types d'arbitrage, ainsi notamment l'arbitrage en matière sportive, l'arbitrage d'investissement ou l'arbitrage en ligne. Conjuguant théorie et pratique, le cours met l'accent sur le droit suisse de l'arbitrage international, tout en ouvrant de nombreuses fenêtres sur le droit et la pratique de l'arbitrage dans le monde.

Droit biomédical

5470

Dominique Manai

Depuis une vingtaine d'années, le législateur suisse se préoccupe de baliser le champ de la biomédecine. Nous assistons ainsi à une prolifération normative : plusieurs lois fédérales spécifiques ont vu récemment le jour. Le souci du législateur est triple : protéger les droits fondamentaux de la personne, encadrer les progrès de la science médicale et répartir équitablement l'accès aux ressources offertes par la science. Ce cours analyse les règles de droit et les principes juridiques applicables aux délicates questions posées par les avancées de la biologie et de la médecine et par leurs applications sur l'être humain.

Sont étudiées en particulier les thématiques suivantes : les analyses génétiques ; la confidentialité des données génétiques et l'intérêt des tiers ; le diagnostic prénatal ; la transplantation d'organes, de tissus et de cellules ; la recherche sur des cellules souches embryonnaires ; la recherche sur l'embryon ou le fœtus, la recherche sur l'être humain, les biobanques.

Les sujets sont examinés sur la base du droit suisse ; sont abordés également la Convention européenne sur les droits de l'homme et la biomédecine avec ses protocoles additionnels, la Déclaration universelle sur le génome et les droits de l'homme de l'Unesco, la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines de l'Unesco, la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme ainsi que plusieurs aspects de droit comparé. Les principes éthiques qui sous-tendent ces questions, ainsi que les normes déontologiques et les avis de la Commission nationale d'éthique pour la médecine humaine sont aussi, le cas échéant, évoqués.

Droit constitutionnel comparé

5055

Maya Hertig

Cet enseignement sera consacré à l'analyse comparative de la liberté d'expression et de la liberté religieuse. Le cours débutera avec une brève partie introductive, dans le but de familiariser les participants avec (i) la fonction du droit constitutionnel comparé, (ii) les fondements philosophiques de la liberté d'expression et de la liberté religieuse, ainsi qu'avec (iii) certains ordres juridiques qui seront plus particulièrement étudiés (Etats-Unis, France, Allemagne, Canada, Grande-Bretagne et les traités internationaux de protection des droits de l'homme). Dans un second temps, le cours consistera à examiner, de façon interactive, une série de problèmes choisis dans une perspective comparative. Sur la base d'arrêts à lire avant les séances de travail, nous étudierons dans quelle mesure les différents Cours suprêmes protègent des catégories de discours prêtant souvent à de vives controverses, telles que le discours de haine, les propos obscènes ou pornographiques, le discours commercial, ou encore la publicité politique. S'agissant de la liberté religieuse, la problématique de la relation entre la religion et l'Etat sera illustrée par l'examen de la question des symboles et du port des habits religieux dans le cadre scolaire.

Droit de l'environnement

5321

Alexandre Flückiger

Le droit de l'environnement est fondé sur quelques principes fondamentaux (prévention, pollueur-payeur, etc.). Il est décliné ensuite de manière plus précise dans les différents domaines écologiques (air, bruit, rayonnement, déchets, sols, etc.). Il est enfin mis en œuvre dans le cadre de politiques publiques.

Le cours abordera ces différents éléments sur le fondement du droit suisse, tout en le replaçant dans le contexte du droit international.

Droit du marché de l'Union européenne

5096

Christine Kaddous

Le cours aborde le droit matériel de l'Union européenne. Après un examen des principes généraux, tels que la coopération loyale et l'interdiction de toute discrimination en raison de la nationalité, il traite successivement de la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux.

L'enseignement poursuit également l'objectif de familiariser les étudiants avec le traité sur l'Union européenne et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le droit dérivé et la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne.

Droit et biotechnologies

5475

Philippe Ducor

Longtemps purement académique, la biologie a résolument fait son entrée dans la vie économique avec l'apparition de la biotechnologie moderne et des pratiques médicales associées. A l'instar de ce qui s'est produit lors d'autres changements technologiques, législateurs et praticiens ont dû adapter les outils juridiques existants, voire en inventer de nouveaux.

Ce cours examine les grands thèmes liés à la biotechnologie et leur traitement par le système juridique suisse et international. Les sujets traités comprennent notamment la problématique des organismes génétiquement modifiés, la «bioprospection» des ressources génétiques visant à la découverte de nouveaux médicaments, la réglementation de la recherche sur l'être humain et l'animal, l'accès aux médicaments dans les pays du Sud, l'analyse génétique, les profils ADN ainsi que le statut des parties du corps humain.

Droit fiscal international et comparé

5057M

Xavier Oberson

Cet enseignement dispensé sous forme de séances de travail vise à donner un aperçu général des principes du droit fiscal international dans une perspective comparée, notamment en se penchant sur les règles essentielles des conventions de double imposition ainsi que leur application concrète.

Le cours est subdivisé en trois parties distinctes. La première partie se concentre sur les principes de base du droit fiscal international (résidence internationale, causes de la double imposition, moyens internes permettant de l'éviter), puis propose une analyse plus détaillée des conventions internationales de double imposition (champ d'application, règles de partage, méthode d'élimination de la double imposition). La deuxième partie du cours présentera une analyse théorique et pratique de différentes questions d'importance fondamentale, sans prétendre à l'exhaustivité. Enfin, une troisième partie plus formelle traitera des problèmes de procédure, notamment la procédure amiable et l'échange de renseignements sur la base des conventions de double imposition.

Droit international de la propriété intellectuelle

5041

Jacques de Werra

L'expérience montre que les droits de propriété intellectuelle sont très souvent utilisés ou violés simultanément dans plusieurs Etats. Il est ainsi fréquent que les questions juridiques relatives à la propriété intellectuelle (qui peuvent surgir dans un contexte contractuel ou litigieux) revêtent un caractère international, cette tendance étant encore renforcée par l'usage accru de moyens de communication et de distribution globaux comme l'Internet. Une protection efficace du droit de la propriété

intellectuelle sur le plan international est ainsi souvent essentielle pour les acteurs commerciaux. Fort de ce constat, l'objectif du cours est de présenter les principes et instruments essentiels du droit international de la propriété intellectuelle, et notamment l'Accord sur les aspects liés au commerce des droits de propriété intellectuelle (ADPIC) conclu sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que les principaux traités de protection de la propriété intellectuelle gérés par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Le cours présente également les enjeux des litiges internationaux de droit de la propriété intellectuelle sous l'angle du droit international privé.

Des connaissances du droit de la propriété intellectuelle (résultant par exemple de la fréquentation du cours 5028 : *Propriété intellectuelle et concurrence déloyale* ou d'un cours équivalent) sont requises pour participer à ce cours.

Droit international et européen de la sécurité sociale **5058**

Pierre-Yves Greber

Après un rappel des besoins de protection et du concept de sécurité sociale, l'enseignement commence par l'étude de quelques grands modèles européens : l'invention de l'assurance sociale en Allemagne (XIXe s.) ; la vision globale et l'universalité du Plan Beveridge (Royaume-Uni, 1942) ; le modèle nordique, qui est le plus développé ; la transition, à l'est de l'Europe.

Il s'agit ensuite de synthétiser les grandes mutations de l'environnement de la sécurité sociale, qui portent sur les besoins, les valeurs, les données économiques, démographiques et politiques.

Sur ces bases, l'on peut passer au droit international et européen. Quelles sont les compétences en la matière des Nations Unies, de l'Organisation internationale du Travail, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne ?

Sur ces compétences, quels types de normes ces quatre grandes organisations ont-elles adoptés ? Le parcours nous amène d'abord aux grands textes de principes, lesquels reconnaissent symboliquement le droit à la sécurité sociale, ensuite aux instruments d'harmonisation (ou normatifs) et de convergence : ils entendent influencer le contenu des politiques et des systèmes de sécurité sociale (allant de la vision globale à des dossiers plus techniques).

La dernière partie est consacrée à la coordination des systèmes nationaux de sécurité sociale. Il faut résoudre ici deux problèmes : les inégalités de traitement et les situations transfrontières. La coordination est ainsi fondée sur des principes (égalité de traitement, désignation du droit applicable, p. ex.) et plusieurs types de sources (conventions bilatérales, multilatérales, règlements de l'Union européenne).

L'enseignement est théorique : son but est l'acquisition d'une culture large dans le domaine de la sécurité sociale.

Droit pénal économique **5074M**

Ursula Cassani

Ce cours vise à approfondir certains thèmes de droit pénal général et spécial, ainsi que de droit pénal international, qui sont au centre de la lutte contre la délinquance économique : responsabilité pénale de la personne morale et de la personne physique agissant dans l'entreprise, confiscation, fraudes et déloyautés, faux dans les titres, blanchiment d'argent, corruption, financement du terrorisme. L'accent sera mis sur les mouvements récents de la politique criminelle internationale et suisse.

L'essentiel de l'analyse aura trait aux instruments relevant du droit pénal. Cependant, ce cours examinera également de quelle manière l'arsenal pénal est soutenu et parfois devancé par d'autres formes de régulation sociale, telles que la surveillance administrative des intermédiaires financiers, l'autoréglementation et l'élaboration de codes de conduite par les milieux économiques, l'action des organisations non-gouvernementales et l'émergence d'une *soft law* internationale.

Droit pénal européen

5078

Robert Roth

Le droit pénal des Etats européens connaît un chamboulement profond, depuis que l'Union européenne a décidé d'inscrire une certaine harmonisation du droit de fond, de la procédure et des sanctions dans son programme de mise en place d'un «espace de liberté, de sécurité et de justice». Cet enseignement fait l'inventaire des réformes en cours et dresse un bilan des rapports entre droit national et droit communautaire. Il se penche de manière approfondie sur la jurisprudence, européenne et nationale, relative au principe *ne bis in idem* et au mandat d'arrêt européen.

Le développement de la coopération internationale en matière pénale fait partie des priorités de l'Union européenne tant dans ses rapports internes que dans ses rapports externes (qui concernent donc directement la Suisse). L'enseignement porte donc également sur les apports de l'Union européenne en matière d'entraide et d'extradition.

Droit pharmaceutique

5473

Valérie Junod

Ce cours analyse les thèmes-clés qui constituent la pratique quotidienne d'une entreprise pharmaceutique ou biotechnologique. Ceux-ci sont abordés aussi bien du point de vue de l'entreprise elle-même que de celui des tiers en interaction avec elle : patients, sujets de recherche, administrations, concurrents. Les sujets traités suivent le parcours d'un médicament typique:

- depuis la recherche préclinique et clinique qui aboutit au développement d'une molécule susceptible d'être mise sur le marché;
- en passant par les principales étapes administratives (notamment l'octroi de droits d'exclusivité en propriété intellectuelle, l'autorisation de la mise sur le marché (AMM) et l'inscription sur la Liste des spécialités);
- et en poursuivant avec les problèmes en rapport avec la commercialisation du médicament (publicité, pharmacovigilance, pratiques anti-concurrentielles, responsabilité du fait des produits).

Ces divers aspects sont étudiés avant tout en droit suisse, mais sont enrichis par la comparaison avec les droits de l'Union européenne et des Etats-Unis.

La possibilité est donnée aux étudiants d'écrire un mémoire en lieu et place de l'examen oral.

Droits de l'homme

5066

Michel Hottelier

Le but de cet enseignement est de familiariser les étudiants avec la théorie et la pratique de la protection internationale des droits de l'homme.

La première partie du cours traitera, après une brève introduction philosophique et historique, des sources et des diverses catégories de droits de l'homme, ainsi que des spécificités des conventions internationales visant à protéger les droits humains.

La deuxième partie fera connaître aux étudiants les principaux instruments internationaux, tant régionaux qu'universels, qui visent à assurer la protection des droits de l'homme, ainsi que les mécanismes qu'ils instituent. Les mécanismes onusiens de mise en œuvre des droits de l'homme seront aussi brièvement abordés.

La troisième partie analysera un nombre choisi de droits de l'homme (notamment le droit à la vie, l'interdiction de la torture, la liberté religieuse et le droit à la santé) dans une perspective comparative, à la lumière de la jurisprudence des organes de contrôle prévus dans les conventions internationales et régionales. Une attention particulière est vouée à l'étude de la Convention européenne des droits de l'homme.

Introduction au droit anglo-américain / Introduction to the Common Law 5033

NN/ Andrew Tettenborn

Ce cours offre une introduction de base à l'esprit et au style de la tradition de common law, plus précisément à sa terminologie, à ses sources typiques, aux procédés de création et d'application des normes ainsi qu'aux méthodes de raisonnement qui la distinguent d'autres traditions juridiques.

L'accent est mis davantage sur la compréhension et la méthode permettant à l'étudiant d'acquérir des connaissances de manière indépendante que sur une ou plusieurs branches de droit positif d'un système déterminé.

Le cours sera donné en partie par un enseignant de l'Université de Genève et par un professeur invité venant d'une université anglaise ou américaine. **Les étudiants désirant suivre ce cours doivent donc disposer de bonnes connaissances d'anglais.**

Juridiction internationale pénale : aspects d'une nouvelle culture 5063

Nicolas Michel

Au cours des quinze dernières années, la juridiction pénale internationale a accompli des progrès historiques. Des étapes importantes ont été franchies sur le chemin conduisant à la fin de l'impunité des auteurs des crimes internationaux les plus graves. Après une vue d'ensemble de l'évolution historique depuis la première partie des années quatre vingt dix, le séminaire permettra d'analyser les aspects juridiques de la question, situés dans leur contexte, successivement par une approche institutionnelle (les principales institutions et leurs caractéristiques essentielles), puis par une approche thématique (typologie des tribunaux, compétences comparées, relations avec les mécanismes de justice traditionnelle et avec les processus de type vérité et réconciliation, ou relation entre justice et paix dans des situations concrètes).

La famille en droit international privé 5098

Gian Paolo Romano

La mobilité croissante des personnes à travers les frontières a provoqué lors des dernières décennies un essor considérable des ménages internationaux, ce qui a entraîné à son tour la multiplication des sources juridiques pertinentes, dont la maîtrise est de plus en plus nécessaire pour le praticien.

Divisé en deux parties, le cours porte d'abord sur les mariages et les partenariats enregistrés, leurs effets et leur dissolution ; il s'intéresse ensuite à la transmission du patrimoine par voie successorale, en se focalisant notamment sur les difficultés que soulève la distribution d'actifs héréditaires situés dans plusieurs pays. S'alimentant aux exemples qu'offre la pratique contemporaine, contentieuse et non-contentieuse, le cours vise à dispenser une formation approfondie, dynamique et actualisée, en droit international de la famille, appréhendé au départ de l'ordre juridique suisse, mais en tenant compte également des systèmes étrangers et notamment des instruments communautaires, de plus en plus nombreux en la matière.

La vente internationale de marchandises 5457

Sylvain Marchand

Depuis 1980, la vente internationale de marchandises connaît une réglementation uniforme grâce à la Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises, aujourd'hui applicable dans plus de 60 Etats.

Le cours à option propose d'étudier ce corps de règles sur la base de cas pratiques tirés de la jurisprudence étatique ou arbitrale, suisse et étrangère. L'accès par Internet à des décisions toujours

plus nombreuses provoque un phénomène d'intégration sans précédent, qui voit la jurisprudence de toute provenance commentée et critiquée par les spécialistes du monde entier. Les documents de référence sont rédigés en français, allemand et anglais, mais le cours est donné en français. Les opérations de vente internationale seront examinées dans leur globalité, y compris le transport international de marchandises qu'elles impliquent.

Les relations économiques en droit international privé

5097

Thomas Kadner Graziano

L'internationalisation croissante des échanges commerciaux et la mobilité accrue des individus et des entreprises font de plus en plus appel, outre à des connaissances de droit matériel, à des notions de droit international privé. Ce sont ces notions que le cours s'attache à transmettre. Il examine en particulier les aspects internationaux des contrats, des actes illicites, des droits réels, du droit de la propriété intellectuelle et du droit des sociétés, des traités et de la faillite. Il cherche à déterminer quel est le tribunal compétent en cas de litige et quel droit régit ces différentes matières au fond (droit national, droit international uniforme, loi d'application immédiate). Il examine enfin dans quelle mesure les parties à des rapports internationaux peuvent influencer sur ces questions par des clauses d'élection de droit ou de résolution des différends bien rédigées.

Problèmes contemporains de droit international public

5095

Nicolas Levrat

Cet enseignement (dispensé une année sur deux, en alternance avec le cours « problèmes contemporains du droit européen »), vise à approfondir les connaissances de la nature et du fonctionnement du droit international public, de ses sources et de certaines de ses règles par une discussion de certaines questions importantes et, surtout, de certaines affaires tirées de la pratique contemporaine.

Le cours consiste avant tout en une discussion de ces questions et cas que les étudiants doivent préparer avant chaque cours, que les étudiants présenteront et discuteront et que le professeur commentera ensuite par rapport aux règles du droit international public. Les étudiants sont vivement encouragés à des prestations complémentaires écrites et/ou orales.

Rédaction de contrats

5020M

Sylvain Marchand

Le cours portera dans un premier temps sur les usages généralement admis en matière de rédaction de contrats commerciaux, dans leur forme continentale ou anglo-saxonne. Dans un second temps, les principales clauses de ces contrats seront examinées, à l'aide d'exemples tirés de contrats classiques : préambule, clause de paiement du prix, clause de sous-traitance, conditions matérielles et formelles, clause pénale, clause de garantie, clause de responsabilité, clause de force majeure, clause de best efforts, clause de durée et de résiliation, clause de résolution des litiges, clause de prohibition de faire concurrence, clauses standards, clause survivant au contrat, etc. Le cours sera donné en français mais les exemples seront souvent en anglais. Le cours est un cours de Maîtrise mais il est ouvert aux étudiants de bachelor qui souhaitent le suivre en troisième année.

Règlement des litiges dans l'Union européenne

5361

Christine Kaddous

Ce cours a pour but de familiariser les étudiants avec les principaux éléments du système judiciaire de l'Union européenne. Il est consacré à l'étude des mécanismes de règlement des différends dans

L'Union européenne, qu'il s'agisse de différends entre institutions, entre institutions et États membres de l'Union européenne, entre États membres, entre particuliers et institutions, entre particuliers et États membres ou entre particuliers. Il donne aux juristes une vision globale des procédures devant les juridictions de l'Union et met en évidence les interactions entre juridictions nationales, européennes et internationales.

III. Cours complémentaires semestriels offerts par l'IEUG

Enjeux fédéralistes et démocratiques de l'intégration européenne M103

Nicolas Levrat

L'Union européenne souffre-t-elle véritablement d'un déficit démocratique ? A-t-elle besoin d'une « Constitution » ? Si oui, est-ce pour en parachever la construction, pour passer d'un statut d'organisation internationale à un statut d'Etat européen ? Pour se fondre dans le modèle fédéraliste, toujours présent en filigrane d'un courant important de la pensée européenne ? Une constitution rentrerait-elle par ailleurs l'Europe plus démocratique ? Un modèle démocratique européen existe-t-il ? Est-il souhaitable ? Quelles sont les raisons pour poser une exigence démocratique à l'Union européenne ? Quels sont les critères applicables pour en évaluer la réalisation ?

C'est à partir de textes, tant classiques que récents, sur la démocratie et le fédéralisme que seront abordées ces questions.

Cet atelier requiert une participation active des étudiants.

IV. Enseignements complémentaires offerts par l'IHEID

Dans la mesure des places disponibles, un certain nombre de cours et cours-séminaires dispensés par la section juridique de l'IHEID (<http://graduateinstitute.ch/>) sont ouverts aux étudiants inscrits au programme du certificat. Ceux-ci doivent néanmoins impérativement s'annoncer, en début de semestre, aux professeurs enseignant les matières choisies et s'inscrire aux examens en respectant la procédure en vigueur à l'Institut.

V. Enseignements complémentaires ouverts aux étudiants venant d'autres facultés suisses ou de facultés étrangères

1. Cours

Droit international public

5064

Marco Sassòli

L'enseignement porte sur l'ordre juridique qui régit la société internationale (des États) et, de plus en plus, directement la communauté internationale (de six milliards d'êtres humains). Cet ordre juridique est structurellement différent des ordres juridiques internes et il est en pleine évolution, souvent difficile à décrire et à comprendre dans un esprit purement cartésien. Les divers thèmes seront analysés selon un plan général dont les articulations sont :

- les structures et caractéristiques de l'ordre juridique international ;
- les sources du droit international,
- les sujets du droit international : États et organisations internationales, le statut international de l'individu ;

- les rapports entre droit international et droit interne ;
- le règlement des différends internationaux ;
- les faits illicites et la responsabilité internationale des États.

La méthode d'enseignement consiste en un mélange entre :

- a. des exposés ex cathedra par le professeur (les questions des étudiant(e)s sont vivement encouragées) ;
- b. des discussions de célèbres affaires de la jurisprudence ;
- c. des discussions de cas préparés par le professeur ;
- d. des séances précédant le contrôle continu et l'examen final pendant lesquelles seront traitées des questions analogues à celles qui seront posées à l'examen.

Pour bénéficier des leçons, il est indispensable de les préparer. Les discussions nécessitent une participation active des étudiants.

Droit de l'Union européenne

5343B

Christine Kaddous

Ce cours porte sur l'étude du droit institutionnel de l'Union européenne. Il est consacré à la présentation des institutions et du système juridique de l'Union : structure, objectifs, compétences, structure institutionnelle, processus décisionnel, moyens d'action, sources de l'ordre juridique de l'Union et rapports entre le droit de l'Union et le droit interne des Etats membres.

L'enseignement poursuit également l'objectif de familiariser les étudiants avec le traité sur l'Union européenne et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le droit dérivé et la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne.

Droit international privé

5034

Thomas Kadner Graziano

Lorsqu'un cas d'espèce dépasse les frontières d'un seul ordre juridique, le Droit international privé (DIP) désigne, parmi les lois entrant en considération, celle qui lui sera applicable. Le DIP veille ainsi à la coordination des divers ordres juridiques. Par ailleurs, le DIP règle la compétence internationale des tribunaux étatiques et définit les exigences quant à la reconnaissance et à l'exécution des décisions étrangères.

Le cours est dispensé sous forme de séances de travail. Il traite de la plupart des situations susceptibles de présenter des aspects internationaux, notamment en matière de droit des obligations, des biens, des personnes, de la famille et des successions. A l'aide de cas pratiques, des questions de compétence des tribunaux sur le plan international, de droit applicable aux rapports internationaux et d'exécution des jugements étrangers seront abordées. La matière étudiée inclut non seulement les dispositions applicables par le juge suisse (Loi fédérale de DIP et conventions en vigueur en Suisse, en particulier les Conventions de La Haye et de Lugano), mais encore les règles de DIP de nos pays voisins (en particulier les règlements de l'UE en matière de DIP). En outre, le cours approfondit les questions de méthode. En effet, le droit international privé ayant pour but de coordonner les différents systèmes juridiques, il soulève des questions de méthode inexistantes en droit interne.

2. Séminaires

Les places dans les séminaires étant limitées, les étudiants de mobilité de niveau maîtrise ne peuvent y participer que sous réserve des places disponibles.

La participation à un séminaire exige que l'étudiant prépare un exposé écrit d'environ 25 pages et qu'il le présente pendant le cours.

Aspects actuels de la justice pénale internationale **5162**

Paola Gaeta

Depuis 1993 et la mise sur pied de tribunaux ad hoc pour poursuivre et juger les crimes commis dans le cadre du conflit dans l'ex-Yougoslavie et du génocide rwandais, il existe une véritable justice pénale internationale, qui s'inscrit dans la lignée des tribunaux alliés constitués à la fin de la seconde Guerre mondiale pour juger les criminels de guerre allemands et japonais (procès de Nuremberg et de Tokyo). Depuis 1998, cette justice a acquis un caractère «permanent» avec la création de la Cour pénale internationale.

Ce séminaire donnera aux étudiants l'occasion d'étudier l'histoire de la justice pénale internationale, pleine d'enseignements pour son avenir, la jurisprudence des tribunaux ad hoc, les premiers pas de la Cour pénale internationale, et les rapports complexes qu'entretiennent juridictions internationales et juridictions nationales.

La lecture de l'anglais est indispensable.

Le règlement des différends relatifs à l'eau **5200**

Laurence Boisson de Chazournes

Ce séminaire sera consacré à l'analyse des modes de règlement des différends internationaux, notamment leurs profils et caractéristiques, s'agissant des litiges relatifs à l'eau. L'accent sera placé sur l'émergence de nouvelles procédures et pratiques en ce domaine ainsi que sur l'implication des acteurs non étatiques. Les analyses s'appuieront sur des décisions judiciaires et arbitrales ainsi que sur des décisions rendues par d'autres instances internationales de règlement des différends.

Moot Court in European Law **5223**

Christine Kaddous

Le European Law Moot Court Competition consiste en un procès fictif qui oppose des équipes provenant de plus de 100 universités européennes. Il repose sur un cas pratique que les participant(e)s doivent étudier sous l'angle du droit de l'Union européenne. Le concours, bilingue (français/anglais), comporte la rédaction de mémoires (l'un exposant les arguments de la partie demanderesse, l'autre les arguments de la partie défenderesse) et des sessions de plaidoiries qui se tiennent dans une capitale européenne (finale régionale). Le concours commence le 1er septembre 2011.

La participation à ce concours permet aux étudiant(e)s de mettre en pratique les connaissances qu'ils ont acquises en droit de l'Union européenne en leur offrant la possibilité de rédiger des mémoires et de présenter leurs arguments lors de plaidoiries orales.

Délai d'inscription : dépôt d'un dossier (curriculum vitae, état d'avancement des études et lettre de motivation) auprès de Mme le Prof. Christine Kaddous avant le 15 avril 2011.

Relations bilatérales Suisse-UE **5366**

Christine Kaddous

Les relations entre la Suisse et l'Union européenne sont denses, intenses et en constante évolution. Ce séminaire est consacré à la politique européenne de la Suisse, son cadre général et le contenu essentiel des principaux accords conclus avec le partenaire européen. Il aborde également les questions institutionnelles complexes posées dans le cadre des accords bilatéraux. Les étudiants disposent d'un choix particulièrement étendu de thèmes qui pourront faire l'objet de leur mémoire.

Vienna Arbitration Moot Court

5220

NN

Le Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot <http://www.cisg.law.pace.edu/vis.html> simule un arbitrage sur la base d'un cas pratique. Le cas pose des problèmes relevant tant du droit de l'arbitrage que de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.

Le concours, dont la langue est l'anglais, réunit plus de 250 équipes représentant des Facultés de droit du monde entier. Il comprend la rédaction de mémoires et la présentation de plaidoiries à Vienne peu avant Pâques. Les étudiants, travaillant au sein d'une petite équipe, apprennent à rédiger un mémoire et à préparer une plaidoirie. Ce faisant, ils assument successivement le rôle de demandeur et de défendeur à l'arbitrage. Ils sont ainsi amenés à définir une position, puis à la défendre, exercice fort différent de la résolution d'un cas pratique telle qu'elle est généralement comprise au cours des études de droit. Ce concours offre ainsi une occasion unique et très prisée d'acquérir des connaissances pragmatiques de certaines facettes du droit commercial international dans un environnement très proche de la réalité.

Le concours débutant au courant du mois d'octobre, l'équipe doit être constituée avant la fin de l'année universitaire 2009 - 2010, soit en juin 2010. C'est pourquoi les étudiants intéressés par cet enseignement sont invités à déposer jusqu'au vendredi 7 mai 2010 au secrétariat du Département de droit civil (bureau 4035) une lettre de motivation en anglais, leur *curriculum vitae* et les notes d'examens universitaires obtenues jusqu'à la session de janvier 2010.

L'évolution des pensions de retraite, de survivants et d'invalidité en Suisse et à l'étranger.

5241

Pierre-Yves Greber

Chaque année, un séminaire en droit de la sécurité sociale est organisé. Il permet de faire de la recherche dans cette matière très importante sur le plan humain, social, économique et qui est souvent à l'agenda politique et des médias. Une liste, non exhaustive, de sujets de mémoire est proposée aux participants, qui bénéficient d'un encadrement régulier.

Les pensions constituent une part essentielle de la sécurité sociale (avec les soins de santé). Des réformes sont entreprises pour adapter les systèmes à l'évolution sociale, économique, démographique et politique. Les Organisations internationales fournissent des pistes. Les débats sont vifs et la recherche de consensus difficile.

Paix justes, paix injustes : essai de clarification conceptuelle.

5062

Alexis Keller

La pensée juridique moderne et contemporaine a, pour l'essentiel, privilégié l'étude de la guerre juste. Nombreux en effet sont les ouvrages qui traitent des rapports entre la guerre et la justice, sous l'angle juridique, politique ou moral. En revanche, le concept de « paix juste » n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie. La recherche s'est concentrée sur la « paix négative », la « paix positive », la « paix armée », la « paix froide » ou même la « paix perpétuelle », mais pas sur la « paix juste ». L'objectif de ce séminaire est de proposer une réflexion critique sur le concept de paix juste, en insistant notamment sur les questions suivantes : Existe-t-il une tension irréconciliable entre la justice et la paix ? Quelles sont les exigences d'une paix juste ? L'histoire nous fournit-elle des exemples de paix justes ?

La protection internationale de l'enfant

5165

Gian-Paolo Romano

Le besoin de protection de l'enfant dans l'ordre international n'est vraiment satisfait que lorsque l'action des États impliqués est concertée ou du moins coordonnée. Utile complément du cours sur la famille en droit international privé, ce séminaire invite d'abord les participants à prendre conscience de la variété des sources en la matière – nationales, communautaires, conventionnelles, universelles – de même que des difficultés que pose leur articulation. Il s'intéresse ensuite à la notion de « intérêt de l'enfant », souvent utilisée par ces instruments, et aux différentes significations qu'elle peut recevoir selon les cas et les ordres juridiques. S'inspirant d'une jurisprudence abondante, suisse et communautaire, les participants pourront alors choisir le sujet de leur mémoire parmi les nombreux thèmes que recouvre le sujet de la protection internationale de l'enfant : responsabilité parentale et droit de garde, notamment en cas de séparation des parents ; droits de visite, qui en constituent le nécessaire corollaire ; placement de l'enfant ; établissement de la filiation adoptive ; obligation d'entretien et recouvrement international des créances alimentaires. Une attention particulière sera consacrée aux enlèvements internationaux, compte tenu de l'actualité du phénomène et des multiples intérêts – humains, juridiques, politiques, voire diplomatiques – qu'il met en cause.

Leading cases du droit privé et du droit international privé européen

5163

Th. Kadner Graziano

Dans ce séminaire, chaque participant travaillera avec un arrêt récent ou de principe d'un tribunal européen ou américain portant sur une question de droit contractuel, de responsabilité civile, de droit des biens ou de droit international privé (par exemples l'arrêt *Fairchild v Glenhaven* de la House of Lords anglaise sur la responsabilité pour dommages causés par l'amiante et les problèmes de preuve de causalité; des arrêts récents de tribunaux européens ou américains sur la "perte de chance/loss of a chance"; des arrêts rendus dans différents pays concernant la responsabilité pour "naissance d'un enfant non souhaité", etc.). Les arrêts seront analysés par rapport au système de droit dans lequel ils ont été rendus. Ensuite, il s'agira de chercher les solutions des cas selon les droits d'autres pays, et selon les corps de règles de droit contractuel européen et de la responsabilité civile européenne, à savoir les "Principes du droit européen du contrat", les "Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats de commerce international", l'Avant-projet d'un "Code européen des contrats" ou, pour la responsabilité civile, selon les "Principles of European Tort Law", ainsi que le projet du "Cadre commun de référence" présenté en 2009.

Les différentes solutions seront analysées et comparées, le but étant d'écrire un commentaire de l'arrêt dans une perspective européenne.

VI. Prestations complémentaires

Ces enseignements ont pour but d'offrir des prestations supplémentaires aux étudiants en séjour à Genève. Ils ne donnent pas droit à des crédits dans le cadre du programme de certificat.

Introduction au droit suisse et terminologie juridique française

5050

(Pour étudiants non francophones)

Hildegard Stauder

Pour permettre aux étudiants non francophones (étudiants de mobilité suisse ou européenne, étudiants suivant le programme du Certificat de droit transnational) de participer activement aux enseignements de la Faculté, celle-ci organise un enseignement de terminologie juridique française à raison de deux heures par semaine pendant le semestre d'automne. Les étudiants liront, analyseront et commenteront

des textes de droit suisse en langue française (textes législatifs, doctrine et jurisprudence). En outre, ils s'exerceront à résoudre des cas pratiques dans différents domaines du droit suisse.

Ce cours vise ainsi à approfondir les connaissances de la terminologie suisse romande et française en droit public, droit privé et droit de la procédure. Les participants étudient en même temps quelques institutions spécifiques du droit suisse inconnues dans les ordres juridiques des pays voisins (comme l'initiative et le référendum populaires essentiels pour la vie publique suisse). Ils aborderont en outre des problèmes juridiques qui, dans leurs ordres juridiques nationaux respectifs, ont trouvé une solution autre que celle prévue par le droit suisse (ainsi le transfert causal de la propriété). Grâce à cette approche, les étudiants acquièrent les bases de droit matériel nécessaires à une recherche autonome en droit comparé.

Übung im deutschen Zivilrecht für Fortgeschrittene 5038

Ulrich Ehrlicke

Les séjours académiques des étudiants allemands à Genève poursuivent une longue tradition qui remonte au temps de Jean Calvin et de Théodore de Bèze, fondateurs de l'Académie de Genève. La faculté de droit de l'Université de Genève offre à ces étudiants, en plus du CDT, une « Übung im deutschen Bürgerlichen Recht für Fortgeschrittene ». Le certificat décerné à l'issue de ce cours est reconnu partout en Allemagne. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet du droit allemand de l'Université de Genève www.unige.ch/droit/bgb .

RÉACTIONS DES ÉTUDIANTS

"Le programme a ouvert notre horizon sur les autres ordres juridiques et nous a permis d'avoir une vue d'ensemble du droit dans le monde. – Le programme est très enrichissant, une occasion unique d'étudier le droit comparé. Les cours sont excellents et les professeurs accessibles".

"Le CDT nous a donné la chance d'étudier avec des étudiants de beaucoup de nationalités. – C'est une riche expérience que je suis en train de vivre à Genève. – Les professeurs sont très enthousiastes. – J'ai bien aimé l'échange entre étudiants. Comparer les différents systèmes juridiques était très enrichissant".

"Je suis très heureux d'avoir suivi cette expérience. – Le CDT rend l'Université de Genève très attractive pour les étudiants non francophones / d'échange. – Une expérience précieuse. – Diversités de droits, nombreux échanges entre étudiants, professeurs à l'écoute des étudiants : le CDT est une bonne expérience".

"Le CDT nous offre des initiatives intéressantes pour la recherche d'un droit européen uniforme. – C'est une expérience intéressante que je conseille à tous les étudiants. – Un programme très intéressant, unique jusqu'à présent, avec une grande diversité de nationalités parmi les étudiants et des professeurs engagés".

"Le programme du CDT élargit notre horizon juridique, donne une vue d'ensemble du droit international, facilite une approche plus libre aux questions juridiques (plus comparative, plus créative). – Je suis surpris de l'enthousiasme et de l'engagement des enseignants".

"La bonne ambiance rend les cours agréables à suivre. – Les qualités du CDT ? L'internationalité, la diversité des matières, l'atmosphère internationale, l'enseignement en français, le fait que tous les étudiants, tellement différents en ce qui concerne leurs formations et cultures juridique s'intéressent à la même chose : le droit international".

"La qualité la plus importante, selon moi, est que quelqu'un qui poursuit le programme commence à penser que le code civil de son pays n'est pas tout ce qu'il va rencontrer dans la vie professionnelle. Cet « ouvrage » de la pensée est très important".

"Le CDT est une très bonne façon de nous donner envie de connaître d'autres ordres juridiques et de nous fournir les clés pour continuer cette découverte".

"Le CDT nous apporte les autres « mondes juridiques ». On voit qu'ils ont les mêmes problèmes mais les résolvent d'une manière tout à fait différente – mais ça marche aussi !"

Réaction d'une étudiante états-unienne : Monica Lamb, JD, Columbia University School of Law, CDT (Geneva)

A semester at the University of Geneva pursuing the Certificate of Transnational Law:

“I was nervous about studying law in French, but the late start of the Swiss semester gave me the opportunity to take an intensive language course and immerse myself in the language for six weeks before classes began. By the time they did, I had no problem following the lectures and taking notes. A few writing assignments in French prepared me well for my written exams, and conversations with my classmates (both inside and outside of the classroom)

The quality of my professors and classmates was outstanding. Although law is an undergraduate degree in Switzerland, as it is in most of Europe, the depth of the issues we addressed in courses was challenging and satisfying even from a graduate student's perspective. And the breadth of information covered was greater than that in an American law school class. By the time I was finished, I felt like I really had learned useful law that would make me feel comfortable operating in a transnational context--whether for a client, doing research, or making policy.

I was never aware of what a cosmopolitan place the University of Geneva is before I started there! In our Certificate class, I don't think there were more than five or six students from any one country. And they came from all over the world, not just Western Europe. Each student had the honour (and responsibility!) of being the expert on his or her national law, and offering a unique perspective on the legal questions at issue. We never ceased to be amazed at the fact that such different legal rules could, at the same time in different countries, be assumed to be the only reasonable rule to follow! We learned as much from each other as we did from our professors, who were themselves quite an international crowd as well!

I strongly urge American law students to take the challenge and earn the Certificate of Transnational Law. But what I have to say to them is true for law students everywhere. When we earn our degrees, we will begin working in a very small world peopled with very diverse legal thinkers. The day is long past when lawyers can hide behind their national boundaries from foreign laws, foreign regulation, and foreign legal philosophy. The globalization of the economy and of the marketplace of ideas has seen to that. How better to prepare yourself for this profession than by reaching out while you are a student and making the contacts and exploring the ideas that you will use for the rest of your international career?”

Réaction d'une étudiante anglaise: Rosemary Grain, LL.B., University of Exeter, CDT (Geneva)

“Taking the CDT diploma has really opened my eyes to global possibilities for today's lawyers, and shown me a fuller picture of law, which crosses not only borders but also national legal reasoning. There is so much more to learn, explore and work with than the law of just one country! The (...) CDT (...) helped me to break away from the logic of the national law that I had been learning, and realize that other countries can come

up with totally unexpected legal solutions that function equally well, or even better! The (CDT) taught me to evaluate laws in relation to those of other countries, rather than within a national system, which has given me a much wider perspective and allowed me to think more flexibly about law as a whole. For a student coming from a common law country, being able to learn how civil legal systems work was an added bonus.

There are many optional courses available - so many that it was hard to choose just four for the CDT diploma! The courses span various areas, so there is something to suit everyone's field of interest, from Comparative Law and legal history to International Public Law and human rights, International Commercial Law, European Union Law or scientific and biomedical law. I mixed and matched between them and learned things I would never have otherwise been able to. Having such flexibility is brilliant, as you can study the things you really enjoy and find interesting. Most areas were entirely new to me, but the depth of the topics covered meant that I could learn a lot about the subjects I chose.

I believe that taking the CDT course can also open up various possibilities for students to work internationally. Geneva is home to so many NGOs that it is the perfect place in which to study international law. For students at Master level, it is worth trying to apply for an internship with an organisation such as the UN during your stay, as many of my CDT classmates were successful in doing so.

I would recommend taking the CDT course to anyone who is interested in international law, as there are a huge number of courses available and level of teaching is absolutely excellent. I would also recommend it to anyone who is interested in law from a more theoretical perspective, as gaining a wider view of law is very interesting and allows you to look at what you have learnt so far in a different way. Taking the CDT diploma meant that I was studying with motivated people from all over the world, and I hope that some of the friends I made on the course will be friends for life.

(...) Classes are small and there is often interaction between the students and the Professor. There are also opportunities to ask questions before, after or during each class. In addition, students can contact the Professors' assistants, who act as a bridge between the students and Professor. The atmosphere of the university is welcoming and relatively informal.”

ANNEXES

RÈGLEMENT DU CERTIFICAT DE DROIT TRANSNATIONAL

Modifié à l'unanimité par le Conseil de Faculté du 31 mai 2006

1. *Principe*

La faculté de droit de l'Université de Genève offre aux étudiants en droit inscrits aux programmes de formation de base d'une faculté de droit la possibilité d'obtenir un Certificat de Droit Transnational (art. 1^{er} al. 2 et art. 14 al. 2 du Règlement d'Etudes du 15 octobre 2004).

2. *But*

Le certificat tend à promouvoir la mobilité des étudiants en les encourageant à suivre une série d'enseignements juridiques offrant une perspective transnationale, c'est-à-dire dépassant le cadre strictement étatique et national, soit par une approche comparative en s'ouvrant sur des systèmes juridiques étrangers, soit en suivant la voie du droit uniforme, du droit européen ou du droit international, public ou privé.

3. *Destinataires*

Le programme du certificat s'adresse en premier lieu aux étudiants en droit d'autres facultés dans le cadre de programmes de séjour à l'étranger, de mobilité suisse ou européenne et d'échange divers.

Il peut aussi être suivi par les étudiants de la faculté de droit de Genève.

4. *Durée*

Le certificat peut être obtenu au terme d'un ou de deux semestres.

5. *Nature juridique*

Le certificat de droit transnational est un certificat décerné par la faculté de droit.

6. *Programme*

Les candidats doivent suivre le cours obligatoire du programme de droit transnational (6 crédits ECTS) et choisir quatre enseignements complémentaires (au total 24 crédits ECTS) parmi ceux qui ont été désignés par le Collège des professeurs sur la liste établie par le Conseil de faculté. Le certificat correspond à 30 crédits ECTS.

Pour les étudiants inscrits au programme de baccalauréat ou de maîtrise à la faculté qui désirent obtenir le certificat, au maximum deux enseignements complémentaires suivis dans le cadre du programme de droit transnational peuvent valoir en tant qu'enseignements à option selon les modalités suivantes :

- a. Les étudiants en baccalauréat peuvent faire valider, dans le programme de baccalauréat, 6 crédits au maximum, acquis dans le cadre du CDT, pour un enseignement complémentaire du CDT figurant dans la liste des options de baccalauréat ;
- b. Alternativement, s'ils suivent ensuite le programme de maîtrise, obtenir la validation des crédits pour au maximum deux cours de maîtrise qu'ils ont suivis dans le cadre du CDT ;
- c. Les étudiants en maîtrise peuvent faire valider, dans le programme de maîtrise, les crédits et les notes obtenues pour au maximum deux enseignements complémentaires acquis dans le cadre du CDT et figurant dans le programme de maîtrise. Il est possible d'obtenir la validation des crédits et le report des notes du programme de maîtrise vers le programme du certificat.

Les étudiants qui ne sont pas inscrits au programme de baccalauréat ou de maîtrise à la faculté de droit de l'Université de Genève peuvent remplacer deux enseignements complémentaires du programme de droit transnational, dans la mesure des places disponibles, par un séminaire, figurant dans la liste établie par le Conseil de faculté.

7. Langues

Le cours obligatoire et les enseignements complémentaires sont en principe dispensés en français. Le Conseil de faculté peut prévoir des exceptions.

8. Conditions d'inscription

Les candidats doivent en principe être inscrits au programme de formation de base en droit dans une faculté de droit suisse ou étrangère.

Ils doivent avoir terminé avec succès deux années d'études de droit ou avoir 120 crédits acquis.

De bonnes connaissances de français sont indispensables.

Les candidats non inscrits à un programme de formation de base de la faculté de droit de l'Université de Genève sont admis sur dossier.

9. Examens

L'examen du cours obligatoire est écrit, celui des enseignements complémentaires est oral ou écrit, selon le programme d'études de la Faculté de droit, sous réserve des dérogations accordées par le Conseil de Faculté.

L'examen obligatoire et les examens complémentaires forment une série et peuvent être répartis sur plusieurs sessions [février, mai, août].

Le candidat doit présenter la série complète au plus tard deux semestres après l'inscription au programme.

Le candidat dispose de deux tentatives pour réussir la série. Le candidat entre dans la deuxième tentative en cas d'échec à la première ou lorsqu'il présente pour la seconde fois l'enseignement obligatoire ou un enseignement complémentaire ou lorsqu'il remplace un enseignement complémentaire par un autre.

Lorsque le candidat présente pour la deuxième fois un examen, la nouvelle note obtenue remplace sans exception la première.

En cas d'échec à la série ou d'annulation de la tentative, il peut conserver comme acquise toute note égale ou supérieure à 4.

Le candidat doit avoir présenté et réussi la série complète au plus tard quatre semestres après l'inscription au certificat.

10. Conditions d'obtention du certificat

Les candidats doivent obtenir au moins la note 4 à l'examen du cours obligatoire. La série est réussie si le candidat obtient la moyenne de 4 dans les examens des enseignements complémentaires, à condition qu'il n'ait pas plus d'une note entre 3 et 4.

11. Collaboration avec d'autres facultés et instituts

La liste des cours complémentaires peut aussi comporter des enseignements dispensés, à l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID), à l'Institut Européen de l'Université de Genève (IEUG) ainsi qu'à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne.

12. Administration

La gestion administrative du programme de droit transnational est confiée à un secrétariat spécifique, qui travaille en étroite collaboration avec le service des étudiants de la faculté et la conseillère aux études. Les candidats doivent s'immatriculer à l'Université de Genève et s'inscrire au programme du CDT.

14. Entrée en vigueur

La présente version du règlement entre en vigueur à la rentrée académique 2006/2007 et s'applique à tous les étudiants inscrits au programme dès cette date.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CERTIFICAT DE DROIT TRANSNATIONAL

Disponible aussi sur le site du CDT : <http://www.unige.ch/droit/transnational/index.html>

Nom de famille

Prénoms

Nationalité(s)

Canton d'origine
(pour les ressortissants suisses)

Date de naissance Lieu

Adresse actuelle de l'étudiant N° Rue

Code postal Ville Pays

Téléphone

E-mail

Pour quel(s) semestre(s) désirez-vous vous inscrire
au programme du CDT ? Automne Printemps
Etes-vous immatriculé à l'Université de Genève? Oui Non
Dans l'affirmative, numéro d'immatriculation:
.....

Etes-vous inscrit à un programme d'échange particulier? Oui Non

Dans l'affirmative, lequel?

Où avez-vous effectué vos deux premières années d'études universitaires?

.....

Annexes:

- 1 curriculum vitae
- une copie des diplômes secondaires et universitaires déjà obtenus
- la mention des cours et des notes acquises telle qu'elle figure dans les relevés officiels.

(pour les étudiants genevois uniquement, une copie du dernier procès-verbal suffit)

Date.....

Signature.....